

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 11 septembre 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Denis Perreault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour saluer les gens et les remercier de leur présence.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
 - 5.1 Parole au comité - voirie
 - 5.2 Parole au comité - environnement
6. Administration ;
 - 6.1 Résolution TECQ 2024-2028
 - 6.2 Protocole d'entente dossier insalubrité MRC
 - 6.3 Résolution renouvellement politique MADA avec la MRC
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Travaux aqueduc - information
 - 7.2 Résolution pour autoriser le calibrage des débitmètres
8. Sécurité publique ;
9. Voirie ;
 - 9.1 Réparations d'urgence - pluies abondantes
 - 9.2 Donner mandat à Techni-Consultant - dossier PAVL
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme
 - 10.2 Adoption du règlement d'amendement au zonage
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Société d'Histoire de Beaulac-Garthby - invitation 29 & 30 septembre
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Dossier fibre optique
 - 12.2 Lettre de Richard Ling
 - 12.3 Courriel de David Joncas
 - 12.4 Demande & invitation de la Légion Royale Canadienne filiale Arthabaska
13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 - 14.1 Achat d'un écran pour la salle de réunion
 - 14.2 Fixer le montant de l'amende à 300\$ - pour le non-respect de l'utilisation de la carte d'accès pour la rampe de mise à l'eau
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-171 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-172 4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 119 281.07\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 119 281.07\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Pompes Garand liste août 212.23\$ / ch. 289.11\$	76.88
2	Ministre de l'Environnement (intérêts)	100.02
3	Receveur Général du Canada (DAS)	1 452.71
4	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 832.33
5	Visa Desjardins (achat divers)	339.35
6	Damien Houde (travaux - cimetière)	10 400.00
7	Swan Products LLC (tuyaux - égouts)	2 689.76
8	ADMQ (colloque)	142.72
9	Ministre du Revenu du Québec (ajustement DAS)	745.14
10	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
11	Michel Prince, conseiller	423.02
12	France Darveau, conseillère	423.02
13	Laurent Garneau, conseiller	423.02
14	Michel Lequin, conseiller	423.02
15	Guy Thériault, conseiller	423.02

16	Denis Perreault, conseiller	423.02
17	Bell Mobilité inc. (septembre)	54.00
18	Buropro (août)	851.03
19	Desjardins Sécurité Financière (septembre)	820.80
20	Entretien Général Lemay (août)	3 487.59
21	Excavation Marquis Tardif inc. (juillet, août)	61 197.25
22	Eurofins Environex (août)	447.26
23	Gaudreau Environnement inc. (août)	813.69
24	Hamel Propane inc. (août)	455.73
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	23.87
26	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	23.87
27	Hydro-Québec (éclairage public / août)	284.19
28	MRC d'Arthabaska (juillet)	8 180.78
29	Sogetel (septembre)	319.12
30	Sogetel (quai / septembre)	91.93
31	Vivaco Groupe Coopératif (août)	124.37
32	Climatisation Confort Courtois inc. (thermopompe)	382.41
33	N. Faucher Entrepreneur Électricien (égouts)	713.44
34	Les Pompes Garand inc. (égouts & aqueduc)	2 132.58
35	Senzyo (support écran)	862.31
36	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - juillet)	310.43
37	Ville de Victoriaville (entente loisirs & culture / 2e vers.)	626.89
38	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	3 124.00
39	Total du salaire de la D.G. :	3 838.80
40	Total des salaires & déplacements :	6 768.90

TOTAL : 119 281.07 \$

5) RAPPORT DES COMITÉS

5.1) PAROLE AU COMITÉ - VOIRIE :

À la suite des pluies abondantes de la fin du mois d'août, plusieurs réparations seront nécessaires sur nos chemins. Certains travaux ont été faits temporairement et seront finalisés dans les prochaines semaines.

5.2) PAROLE AU COMITÉ - ENVIRONNEMENT :

Le comité environnement va travailler avec le comité de voirie sur le dossier des pluies abondantes du 30 août dernier, pour trouver des solutions pour réparer les dégâts et mieux contrôler l'écoulement de l'eau sur notre territoire dans le futur. Le comité va demander à des organismes comme RAPPEL ou COPERNIC de leur suggérer des solutions, afin de savoir comment éviter des coups d'eau de ce genre. Car avec tous les changements climatiques, nous risquons d'avoir de plus en plus souvent ce genre de problématique à gérer.

6) ADMINISTRATION

2023-09-173 6.1 RÉSOLUTION TECQ 2024-2028

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 - 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

IL EST PROPOSÉ PAR **Michel Prince**, appuyée par **Michel Lequin**

ET RÉSOLU **à l'unanimité** des conseillers présents, que la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de Drummond-Bois-Francs M. Sébastien Schneeberger et de Richmond-Arthabaska M. Alain Rayes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-174 6.2 PROTOCOLE D'ENTENTE DOSSIER INSALUBRITÉ MRC

Signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska

ATTENDU QUE l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** ;

ATTENDU QUE la nécessité d’approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d’insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas ;

ATTENDU QUE chaque organisation intervient dans son champ d’expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d’insalubrité ainsi qu’à leur entourage d’accéder à des services d’aide ;

ATTENDU QUE l’absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d’insalubrité ;

ATTENDU QUE le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d’Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d’élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide ;

ATTENDU QUE la volonté des partenaires du territoire de la MRC d’Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d’insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l’entourage et, ultimement, de l’ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Guy Thériault**, appuyée par **Michel Prince**, il est résolu

QUE le Protocole d’entente de collaboration pour les situations d’insalubrité dans les habitations dans la MRC d’Arthabaska soit adopté et signé par la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** ;

QUE le Protocole d’entente de collaboration pour les situations d’insalubrité dans les habitations dans la MRC d’Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l’auront signé ;

QUE **Gilles Gosselin**, maire et **Sonia Lemay**, directrice générale et greffière-trésorière, et chacun d’eux séparément, soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2023-09-175 6.3 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT POLITIQUE MADA AVEC LA MRC

DEMANDE DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS-MADA

CONSIDÉRANT l’importance que la municipalité de la **Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens** accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT l’importance des enjeux liés au vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de **Saints-Martyrs-Canadiens** situe les aînées au cœur de ses interventions municipales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de **Saints-Martyrs-Canadiens** désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés et leur vieillissement actif ;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA et à adopter éventuellement un plan d’action qui soutiendra la solidarité entre les générations ;

CONSIDÉRANT l’appel de projets en cours pour soutenir ce projet, soit le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

CONSIDÉRANT que la MRC d’Arthabaska déposera une demande collective où elle agira comme coordonnatrice du projet qui inclurait notre municipalité ;

Il est proposé par **Michel Prince**, appuyée par **Michel Lequin**

QUE le conseil municipal de **Saints-Martyrs-Canadiens** participe à la demande collective de la MRC auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le renouvellement de sa propre politique des aînés (MADA) ;

QUE France Darveau, élue municipale, soit reconnue comme responsable des questions aînées sur le territoire de notre municipalité et que celle-ci agisse comme représentant du conseil municipal sur le comité responsable de la démarche de renouvellement de la politique MADA de notre municipalité ;

QUE cette élue soumette au conseil la liste des personnes qui se retrouveront sur ce comité afin d'obtenir l'accord du conseil ;

QUE la direction générale, Sonia Lemay, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec le renouvellement de notre politique MADA.

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

7.1) TRAVAUX AQUEDUC - INFORMATION

À titre informatif :

Il y a présentement d'importants travaux qui sont effectués sur le réseau de distribution de l'eau potable, à nos puits et sur nos équipements. La majeure partie des travaux devraient être finalisés dans les prochaines semaines, mais il restera aussi d'autres petits travaux à venir.

2023-09-176 7.2 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CALIBRAGE DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le calibrage des débitmètres à l'aqueduc et aux égouts doit être fait au minimum une fois par année, pour respecter les normes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre de non-conformité pour le manquement du calibrage de notre débitmètre aux égouts - selon le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) ;

CONSIDÉRANT QUE la calibration d'un débitmètre est d'un montant approximatif de 700.00\$ chacun, selon la soumission reçue de Cyr Système inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le débitmètre de l'aqueduc vient tout juste d'être remplacé par un neuf ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 1 000.00\$ soit alloué pour effectuer la calibration du débitmètre au système d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

9) VOIRIE

2023-09-177 9.1 RÉPARATIONS D'URGENCE - PLUIES ABONDANTES

CONSIDÉRANT QUE le 30 août dernier, des pluies abondantes ont causé d'importants dommages sur une bonne partie de notre territoire dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de nos chemins doivent être réparés le plus rapidement possible, pour la sécurité des utilisateurs de nos routes ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains privés ont été endommagés lors de ces pluies abondantes, mais que chaque citoyen doit aviser son assureur, pour les dommages causés à leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité civile a été informée des dégâts causés par cette crue des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE si aucune aide financière ne nous est accordée pour ces réparations, les dépenses seront payées avec le surplus financier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE les réparations de nos routes soient effectuées le plus rapidement possible et si aucune aide financière ne nous est accordée, les dépenses seront payées avec le surplus financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-178 9.2 DONNER MANDAT À TECHNI-CONSULTANT - DOSSIER PAVL

CONSIDÉRANT QUE notre demande au PAVL (programme d'aide à la voirie locale) n'avance pas comme nous le voudrions ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs étapes doivent être complétées avant de faire les études et les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut donner le mandat à Techni-Consultant pour faire avancer notre dossier auprès du gouvernement et de notre ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE des études géotechniques et environnementales sont nécessaires avant de débiter les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons augmenter notre banque d'heure, jusqu'à un maximum de 100 heures, auprès de la firme Techni-Consultant, pour qu'elle mène à terme notre demande au PAVL et qu'elle fasse faire les études et exécuter les travaux le plus rapidement possible ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Denis Perreault

Il est résolu

QUE la municipalité désire modifier son mandat envers Techni-Consultant, en lui demandant d'ajouter de procéder à des études géotechniques et environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023-09-179 10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme

Sur proposition de **Michel Prince**, conseiller, appuyée par **Guy Thériault**, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° **323-2023** modifiant le plan d'urbanisme n° 207 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE 11 SEPTEMBRE 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-180 10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU ZONAGE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA**

MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Adoption du règlement d'amendement au zonage

Sur proposition de Michel Lequin, conseiller, appuyée par Denis Perreault, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 324-2023 amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE 11 SEPTEMBRE 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) LOISIRS ET CULTURE

11.1) SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY - INVITATION 29 & 30 SEPTEMBRE

À titre informatif :

La Société d'Histoire de Beaulac-Garthby invite la population à ses activités qui se dérouleront le 29 septembre de 13h00 à 20h00 et le 30 septembre de 10h00 à 16h00.

12) AFFAIRES DIVERSES

12.1) DOSSIER FIBRE OPTIQUE

À titre informatif :

Selon les dernières informations que nous avons reçues de Sogetel, près de 95 % de la distance à couvrir a été construite. Les adresses qui demeurent à desservir le seront très prochainement, car la fin des travaux est prévue pour l'automne.

12.2) LETTRE DE RICHARD LING

La municipalité s'est informée auprès de la sécurité civile et chaque propriétaire ayant subi des dommages, à la suite des pluies abondantes, doit aviser son assureur.

12.3) COURRIEL DE DAVID JONCAS

La réponse est la même que la demande précédente. La municipalité s'est informée auprès de la sécurité civile et chaque propriétaire ayant subi des dommages, à la suite des pluies abondantes, doit aviser son assureur.

2023-09-181 12.4 DEMANDE & INVITATION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation à venir déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, le 4 novembre prochain à 11h00, pour souligner le Jour du Souvenir ;

CONSIDÉRANT QU'UNE contribution financière de 125.00\$ est demandée pour l'achat de la couronne de fleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le maire Gilles Gosselin et le conseiller Laurent Garneau, lui-même vétéran sont autorisés à représenter la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, lors de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la demande de contribution financière de 125.00\$ soit acceptée et que le maire ainsi que le conseiller Laurent Garneau soient autorisés à représenter la municipalité, lors de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. MRC d'Arthabaska - approbation du règlement 321-2023
2. L'UPA - invitation journée porte ouverte

14) VARIA

2023-09-182 14.1 ACHAT D'UN ÉCRAN POUR LA SALLE DE RÉUNION

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acheter un deuxième écran, pour la salle de réunion située au sous-sol, pour éviter le déménagement de celui que l'on possède déjà ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un support mural sera aussi nécessaire pour l'installation de l'écran ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Michel Prince

Il est résolu

QUE l'achat d'un deuxième écran soit autorisé et qu'un montant d'environ 1 000\$ soit alloué pour cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-183 14.2 FIXER LE MONTANT DE L'AMENDE À 300\$ - POUR LE NON-RESPECT DE L'UTILISATION DE LA CARTE D'ACCÈS POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU

CONSIDÉRANT QUE la carte pour l'accès à la descente de bateau et à la station de lavage est pour l'usage personnel d'un propriétaire d'immeuble sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE prêter sa carte est un acte interdit selon le règlement 318-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la première infraction est passible d'une amende variant de 300\$ à 1000\$;

CONSIDÉRANT QUE d'après le rapport de contrôle des événements de l'été 2023 et des images enregistrées, nous avons constaté qu'un citoyen avait prêté sa carte personnelle à un (des) individu(s) ;

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires d'une carte ont rempli un formulaire qu'ils ont signé, mentionnant qu'ils s'engageaient à respecter la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE pour le cas du propriétaire n'ayant pas respecté la réglementation, les élus ont décidé de fixer le montant de la contravention à 300\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QU'UNE contravention de 300\$ soit envoyée au propriétaire n'ayant pas respecté la réglementation de l'utilisation de la carte pour l'accès à la rampe de mise à l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-184 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Gosselin, Maire

Sonia Lemay, Directrice générale et
Greffière-trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.